

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 28 septembre 2026

Faits saillants

- Le peuple suisse a rejeté l'initiative sur la neutralité et celle sur l'alimentation durable.
- L'UE adopte officiellement la réforme de l'assurance chômage des frontaliers, deux motions parlementaires s'opposent à sa reprise par la Suisse.
- Les primes d'assurances maladie augmenteront de 5% en 2027.
- Une inflation en hausse, à 1,0% en septembre, sous l'effet des prix de l'énergie.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 01/10	Var. vs 24/09
<i>EUR/CHF</i>	0,9431	+ 0,1 %
<i>USD/CHF</i>	0,8353	+ 0,9 %
<i>SMI</i>	13 623	- 2,0 %
<i>Taux 10a</i>	0,639 %	+ 2 pb

Macroéconomie

Initiatives populaires : Le 27 septembre, les Suisses ont largement rejeté, à plus de 70 %, l'initiative « Sauvegarder la neutralité suisse », défendue par l'UDC. Le texte a été refusé dans l'ensemble des 26 cantons, avec une participation totale de 47,1 %. Pour mémoire, le texte voulait inscrire dans la Constitution une conception plus stricte de la neutralité suisse, qualifiée de « perpétuelle et armée », ce qui revenait notamment à empêcher Berne d'appliquer les sanctions européennes contre la Russie. Le Conseil fédéral et le Parlement s'étaient opposés à l'initiative, estimant que le cadre actuel offrait aux autorités la marge de manœuvre nécessaire pour adapter la politique de neutralité à l'évolution du contexte international. Son rejet maintient donc le cadre actuel de la neutralité suisse, notamment la possibilité de reprendre des sanctions internationales et de poursuivre les coopérations internationales de la Suisse en matière de sécurité et de défense.

Le 27 septembre, les Suisses ont nettement rejeté, à 72,5 %, l'initiative populaire « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre ». Le texte a été refusé dans l'ensemble des cantons, avec une participation de 47,0 %. L'initiative visait à réorienter le système alimentaire suisse afin de renforcer la sécurité alimentaire tout en réduisant son impact environnemental. Elle prévoyait notamment de porter à au moins 70 % la part des aliments consommés en Suisse produits dans le pays, de favoriser davantage les aliments d'origine végétale et de renforcer la protection de l'environnement, de l'eau potable, des sols et de la biodiversité. Les nouvelles exigences auraient également concerné les produits agricoles et alimentaires importés. Le Conseil fédéral et le Parlement s'étaient opposés au texte. Tout en reconnaissant l'importance des objectifs poursuivis en matière de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement, ils estimaient que les

mesures proposées allaient trop loin et que les délais prévus pour leur mise en œuvre n'étaient pas réalistes (cf. [communiqué](#)).

Assurance maladie : En 2027, la prime mensuelle moyenne d'assurance-maladie augmentera de 5,0% par rapport à 2026, pour atteindre 412 CHF en moyenne (cf. [communiqué](#)). Les primes reflètent une hausse des dépenses de santé : les coûts ont augmenté de 5,3% en 2025 et devraient augmenter de 4,7% en 2026 et 5,0% en 2027 selon les prévisions. Selon Anne Lévy, directrice de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), environ un tiers de cette progression est lié à la démographie, tandis que deux tiers proviennent de dépenses supplémentaires par patient. En 2025, l'assurance obligatoire des soins (AOS) a remboursé 44,8 Mds CHF, soit 411 CHF par assuré et par mois. Les consultations chez les médecins en cabinet (10,1 Mds), les médicaments (9,7 Mds) et les séjours hospitaliers (8,1 Mds) en constituent les trois plus gros postes. Les primes représentent une charge croissante pour la population suisse. Plusieurs réformes ont donc été lancées afin de maîtriser les coûts. Depuis 2024, la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider réunit les acteurs du secteur de la santé autour d'une table ronde afin de développer ensemble des solutions à court et moyen terme pour freiner la hausse des coûts.

Chômage des frontaliers : Deux motions parlementaires contestent la réforme du 883 adoptée par l'Union européenne. Cette réforme emportera notamment d'importants changements sur l'assurance chômage des frontaliers : les frontaliers au chômage ne percevront plus leurs allocations de chômage à leur lieu de résidence comme c'est actuellement le cas, mais à leur dernier lieu de travail. Des parlementaires de l'UDC ont déposé parallèlement la même motion, « Rejet de la modification unilatérale, opérée par l'UE, des règles régissant l'indemnisation des frontaliers de l'UE/AELE qui sont au chômage », dans les deux chambres. La motion déposée au Conseil national ([26.3615](#)) y a été adoptée le 17 septembre et doit être validée par le Conseil des Etats, tandis que celle déposée au Conseil des Etats ([26.3630](#)) y a été adoptée le 1^{er} octobre et doit être validée par le Conseil national.

Cette semaine, la réforme a officiellement été adoptée par l'UE. En effet, après le Parlement européen (cf. [veille économique et financière du 4 au 10 juillet](#)), le Conseil de l'UE l'a approuvée (cf. [communiqué](#)).

Accords UE-Suisse : Les débats sur le paquet d'accords UE-Suisse, ou « Bilatérales III », ont débuté au Conseil des Etats (chambre haute du Parlement). Après trois jours de délibérations, la Chambre des cantons a décidé de soumettre la partie « stabilisation » des Bilatérales III à la double majorité du peuple et des cantons. Le Conseil des Etats a validé les 14 mesures de protection salariale liées aux Bilatérales III, décidées en concertation entre le syndicat et le patronat. Le Conseil des Etats a voté en faveur d'une « taxe sur l'immigration » (4000 CHF par travailleur ressortissant de l'UE à la charge de l'employeur) qui ne s'appliquerait qu'en cas d'activation de la clause de sauvegarde. Toutes ces décisions doivent être validées par le Conseil national (chambre basse), qui débattrait du dossier lors de la prochaine session parlementaire.

Inflation : L'inflation des prix à la consommation a augmenté de 0,2 point en septembre, pour atteindre 1,0% (en glissement annuel), son niveau le plus élevé depuis août 2024 (cf. [communiqué](#)). Cette hausse est principalement due à l'inflation énergétique qui a, comme attendu, fortement augmenté ce mois-ci (à 11,7% en glissement annuel, après 9,2% en août). L'inflation sous-jacente a toutefois elle aussi augmenté, de 0,1 point, à 0,7% sur un an. Les analystes prévoient une nouvelle progression de l'inflation dans les prochains mois, jusqu'à un pic de 1,3% d'ici la fin de l'année et le début 2027. Dans ce contexte, le banque Nationale Suisse (BNS) ne considère pas à ce stade qu'il soit nécessaire d'augmenter son taux directeur, les pressions inflationnistes n'augmentant que progressivement.

Conjoncture : Après le SECO (Secrétariat d'Etat à l'Economie), c'est au tour du KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich) de relever les prévisions de croissance de la Suisse pour cette année (cf. [communiqué](#)). Le KOF estime ainsi que la croissance s'élèverait en 2026 à +1,9% en moyenne (prévision d'été : +0,8%) puis à +1,7% en 2027 et en 2028. Après un 1^{er} semestre 2026 relativement dynamique, porté en partie par les exportations pharmaceutiques, l'activité devrait marquer temporairement le pas au 3^{ème} trimestre, avant de renouer avec une croissance modérée au 4^{ème} trimestre. Les perspectives restent toutefois entourées

d'une forte incertitude, liée notamment à la politique tarifaire américaine et au niveau élevé des prix de l'énergie.

ALE Suisse - Inde : Le président de la Confédération Guy Parmelin se rendra en Inde à l'occasion du premier anniversaire de l'accord de libre-échange signé entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'Inde (cf. [communiqué](#)). Les échanges porteront sur les relations bilatérales entre la Suisse et l'Inde, notamment sur les échanges économiques, les investissements et la coopération dans la recherche. La Suisse souhaiterait conclure un nouvel accord de protection des investisseurs (API), le précédent ayant été dénoncé par l'Inde en 2017. L'Inde est le 2^{ème} partenaire commercial de la Suisse en Asie, derrière la Chine, et plus de 330 entreprises suisses y sont actives. Un an après l'entrée en vigueur de l'ALE, les exportations ne se sont pas envolées, alors que la baisse de droits de douane est progressive. Pour l'industrie MEM (machines, équipements électriques, métaux), les exportations à destination de l'Inde se sont repliées d'environ 5% durant le premier semestre 2026. L'horlogerie fait figure d'exception : selon les données de la Fédération horlogère suisse, les exportations du secteur ont bondi de 32% durant les huit premiers mois de l'année.

Démission de Guy Parmelin : Après 11 années passées au Conseil fédéral, Guy Parmelin, actuellement président de la Confédération pour 2026 et conseiller fédéral à l'économie, a annoncé qu'il quitterait le gouvernement à la fin de l'année. Sa longévité au sein du Conseil fédéral est plutôt dans la moyenne des autres conseillers fédéraux. Il aura été pendant 3 ans à la tête du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), puis huit ans à la tête du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Il aura également exercé à deux reprises la présidence de la Confédération, en 2021 et cette année en 2026. Son départ ouvre désormais la question de sa succession au Conseil fédéral.

Secteurs non financiers

Secteur viticole : Le Président de la Confédération Guy Parmelin a rencontré les acteurs de la branche viticole (cf. [communiqué](#)), dans la continuité des travaux menés pour répondre à la crise viticole en Suisse. La proposition de modification des règles d'importation à l'achat et au pressurage de raisins suisses n'a pas rencontré de majorité favorable (cf. [veille économique et financière du 27 juin au 3 juillet](#)). Désormais, une approche fondée sur trois axes est privilégiée : (i) le redimensionnement du vignoble via des contributions à l'arrachage volontaire, (ii) le renforcement de la promotion et des exportations, avec de possibles moyens supplémentaires dans le cadre de futurs accords commerciaux, et (iii) l'adaptation des règles d'importation. Ainsi, le contingent tarifaire OMC pour le vin devrait être mis aux enchères dans le cadre du paquet d'ordonnances 2027. Le Conseil fédéral lancera la consultation publique à ce sujet vraisemblablement en janvier 2027.

Foie gras : Le Parlement est favorable à des restrictions d'importation de foie-gras (cf. [communiqué](#)). La production de foie gras est interdite depuis plus de 40 ans en Suisse mais son importation est encore autorisée. En décembre 2023, l'initiative populaire « oui à l'interdiction d'importer du foie gras » a été déposée. Le Parlement s'est mis d'accord sur un contre-projet indirect à cette initiative. Le contre-projet vise à réduire les importations commerciales de foie gras, excluant de fait les importations privées. Si une diminution n'est pas constatée, le Conseil fédéral pourra soumettre l'importation à certaines conditions, les limiter ou prévoir des obligations supplémentaires en matière d'étiquetage. L'administration devra établir tous les cinq ans un rapport à l'intention du Conseil fédéral. Le comité d'initiative n'a pas manifesté de volonté de retirer son initiative. Ainsi, un référendum est attendu sur l'initiative (référendum obligatoire) et sur le contre-projet s'il est contesté (référendum facultatif).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay